

BULLETIN MUNICIPAL



GEUDERTHEIM

ANNÉE 1995

N° 9

SOMMAIRE

• Le Mot du Maire	1
• Le budget et le compte administratif de la Commune	2 - 9
• Les principales décisions du Conseil Municipal	10
• Subventions communales allouées aux Associations en 1995	11
• Calendrier des Fêtes et Manifestations en 1996	12
• Carnet de Famille	13
• Inauguration de la Mairie et de la Maison de la Culture	14 - 16
• Pleins feux sur les Ecoles de Geudertheim	17 - 19
• La Commission Scolaire	20
• Vie Associative (Musique Paysanne et Groupe Folklorique de Geudertheim)	21
• La Commission d'Aménagement du Village	22 - 26
• Fleurissement	27
• Entreprises : les Menuiseries de Geudertheim	28 - 29
• La Fête de Noël des personnes âgées	30
• INFORMATIONS	
- Médecins - Dentiste de Geudertheim, etc....	31
- Echos de la Fête de Noël à l'Elysée	32 - 33
- Recyclage des vieux pneus TRANSFORM'	34
- La Banque Alimentaire	35
- L'Ecole Primaire	35
- Formation du personnel communal	35
- Nouveau Chef de Corps des Sapeurs Pompiers de Geudertheim	36
- Dates des réunions du Conseil Municipal en 1996	36
- La retraite complémentaire des salariés	37
• Planning des Associations de Geudertheim	38

Le Mot du Maire

Madame, Monsieur,

L'année 1995 a été riche en événements sociaux et politiques. De nombreuses élections importantes ont eu lieu, notamment les présidentielles ainsi que, sur le plan local, les municipales.

Grâce au choix que vous avez exprimé les 11 et 18 juin 1995, une équipe rajeunie, réunissant des anciens et des nouveaux, forme à présent le Conseil municipal de Geudertheim. Le 24 juin j'ai eu l'honneur d'être réélu à la fonction de maire par notre nouveau Conseil municipal. Mon élection est l'aboutissement de votre choix. Je vous remercie de tout coeur de la confiance et du soutien que vous m'avez témoignés à cette occasion. Ils constituent un immense encouragement à poursuivre l'action au service de Geudertheim et de ses habitants.

La composition du nouveau Conseil municipal ainsi que celle des différentes Commissions ont fait l'objet d'un dépliant qui vous a été communiqué à l'automne 1995. Vous y constatez que la Commission d'information chargée de la réalisation du présent bulletin a également été modifiée ; s'y côtoient anciens et nouveaux membres,

- les anciens : l'Adjoint Pierre Gross, les Conseillers Alfred Jung et André Lamblin, M. Jean-Pierre Perry,
- les nouveaux: l'Adjoint Jeannot Hamm, Président délégué de la Commission, le Conseiller Jacky Marbach, Mme Josiane Ringeval et M. Frédéric Perraud.

Je les remercie d'avoir réalisé le présent bulletin et leur souhaite dès à présent bon courage pour les suivants.

Le contenu du bulletin n'a pas été révolutionné ; il garde sa caractéristique principale de vitrine rétrospective de l'année écoulée : budget communal, subventions accordées, rappel des principales décisions du Conseil municipal, etc.

Parmi les nombreuses manifestations locales de 1995, la première place revient incontestablement à l'inauguration de la nouvelle mairie et de la maison de la culture le samedi 25 mars.

Dans le présent bulletin un accent particulier est mis sur l'école. L'équipe enseignante actuelle vous est présentée ; des travaux d'amélioration ont été effectués dans le grand bâtiment. En outre, l'ensemble du périmètre scolaire (bâtiments, blocs sanitaires, préau et cour) fera l'objet d'une réflexion fondamentale, menée au sein de la Commission scolaire avec la participation des intéressés : enseignants, parents, enfants.

L'aménagement du village et son fleurissement font l'objet d'une attention soutenue de la part de la Commission compétente.

Chaque année, le dimanche avant Noël, les personnes âgées de 70 ans et plus sont invitées à fêter Noël ensemble autour d'une bonne table avec un programme récréatif approprié.

Les menuiseries de Geudertheim constituent cette année le thème de la rubrique économique.

Enfin, le présent bulletin comporte les rubriques désormais traditionnelles : calendrier des manifestations, carnet de famille, planning d'utilisation de la salle polyvalente et de la maison de la culture, informations, conseils et consignes utiles ainsi que le dépliant des associations de Geudertheim.

Je vous souhaite bonne lecture et vous présente mes meilleurs vœux de santé, de bonheur et de prospérité pour l'année 1996.

Votre maire
Erwin Fessmann

D'où

vient

l'argent

de la commune ?

LE BUDGET DE GEUDERTHEIM POUR L'ANNEE 1995

Il donne une idée de l'importance et de la diversité de l'activité municipale, notamment en période de collecte des impôts locaux où chaque citoyen est appelé à participer aux choses communes

RECETTES	MONTANTS
<u>IMPOTS LOCAUX</u>	
Dotation de compensation au titre de la taxe professionnelle : 173 949 F	
Taxe professionnelle	
Taxe d'habitation	1 184 350 F
Foncier bâti	
Foncier non bâti	
Attribution du fonds départemental de la taxe professionnelle : 0 F	
Compensation taxe foncière : 69 762 F	
<u>DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT</u>	
Dotation reçue de l'Etat	1 658 714 F
<u>PRODUITS DES SERVICES</u>	
Coupe de bois, cimetière, droits de place, immeubles, terrains	610 200 F
<u>PRODUITS ANTERIEURS</u>	
Excédents du budget 1994	872 334 F
<u>RECETTES DIVERSES</u>	
Vente de produits, impôts indirects, location de matériel, école de musique, subventions et recouvrements divers, etc.	349 500 F
TOTAL	4 918 809 F

Où va

l'argent

de la commune ?

DEPENSES	MONTANTS
<u>FRAIS DE PERSONNEL</u>	
Salaires du personnel, Percepteur, charges sociales	2 006 400 F
<u>PRELEVEMENTS POUR DEPENSES D'INVESTISSEMENT</u>	409 372 F
<u>INTERETS DES EMPRUNTS A REMBOURSER</u>	236 000 F
<u>FRAIS DE GESTION GENERALE, FETES ET CEREMONIES, FRAIS DE TRANSPORTS, TELEPHONE, TIMBRES, INDEMNITE FONCTION MAIRE ET ADJOINTS, DEPENSES IMPRIMERIE</u>	323 300 F
<u>DENREES ET FOURNITURES</u>	
Carburants, combustibles, fournitures scolaires et de bureau, etc...	201 400 F
<u>TRAVAUX ET SERVICES EXTERIEURS</u>	
Entretien des bâtiments, voirie, éclairage public, matériel, électricité, eau, gaz, forêts	678 000 F
<u>SUBVENTIONS, PARTICIPATIONS</u>	
Aide sociale, subventions aux associations, participation au fonctionnement des syndicats intercommunaux, d'établissements scolaires	1 008 337 F
<u>IMPOTS ET TAXES</u>	56 000 F
TOTAL	4 918 809 F

LE BUDGET

D'INVESTISSEMENT

DE LA COMMUNE

EN 1995

MONTANTS	
1. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT	
3 987 438 F de programmes d'investissement sont prévus en 1995. Ils seront financés de la manière suivante :	
. Excédent d'investissement	1 114 920 F
. dotation globale d'équipement	50 000 F
. récupération TVA	332 144 F
. taxe locale d'équipement	45 525 F
. subventions et participations	196 382 F
. produit des Amendes de Police	30 418 F
. produits des emprunts	1 808 677 F
. autofinancement sur les fonds propres de la commune	409 372 F
TOTAL	3 987 438 F

		MONTANTS
2. LES PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT		
. dépenses pour acquisition de biens mobiliers :		
salle polyvalente, services techniques, pompiers		31 828 F
maison de la culture		18 565 F
cour maison de la culture		65 809 F
nouvelle mairie		332 263 F
. travaux bâtiments		1 792 832 F
maison forestière	14 000 F	
travaux bâtiments divers	351 635 F	
salle polyvalente	12 466 F	
travaux église catholique	176 898 F	
nouvelle mairie	1 237 833 F	
. travaux de voirie		1 052 236 F
Strassburgerweg	17 500 F	
Aménagement village	56 665 F	
PAE Rue des Cerises	933 311 F	
Rue Hornwerck	34 000 F	
Eclairage public	10 760 F	
. travaux divers :		126 300 F
Puits stade de la forêt	30 000 F	
Repeuplement forêt	87 800 F	
Travaux cimetière	7 000 F	
Acquisition de terrain	1 500 F	
travaux d'aménagement de la zone artisanale		400 000 F
remboursement d'emprunt		167 605 F
TOTAL		3 987 438 F

Ce budget se composant du budget primitif et supplémentaire a été voté de la façon suivante :

- Budget primitif : approuvé à l'unanimité
- Budget supplémentaire : approuvé par 15 voix pour et 3 abstentions

Origines

de l'argent

de la commune ?

LE COMPTE ADMINISTRATIF
DE GEUDERTHEIM
POUR L'ANNEE 1994

Etabli à partir du registre de comptabilité, le compte administratif est le bilan financier de l'ordonnateur. Il présente les résultats de l'exécution du budget.

RECETTES	MONTANTS
<u>IMPOTS LOCAUX</u>	
Dotation de compensation au titre de la taxe professionnelle : 103 126 F	
Taxe professionnelle }	
Taxe d'habitation }	1 313 926 F
Foncier bâti }	
Foncier non bâti }	
Attribution du fonds départemental de la taxe professionnelle : 22 300 F	
Compensation taxe foncière : 47 795 F	
<u>DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT</u>	
Dotation reçue de l'Etat	1 602 737 F
<u>PRODUITS DES SERVICES</u>	
Coupe de bois, cimetière, droits de place, immeubles, terrains	662 303 F
<u>PRODUITS ANTERIEURS</u>	
Excédents du budget 1994	794 709 F
<u>RECETTES DIVERSES</u>	
Vente de produits, impôts indirects, location de matériel, école de musique, subventions et recouvrements divers, etc.	528 916 F
TOTAL	4 902 591 F

Destinations

de l'argent

de la commune ?

DEPENSES	MONTANTS
<u>FRAIS DE PERSONNEL</u>	
Salaires du personnel, Percepteur, charges sociales	1 669 915 F
<u>PRELEVEMENTS POUR DEPENSES D'INVESTISSEMENT</u>	-
<u>INTERETS DES EMPRUNTS A REMBOURSER</u>	67 685 F
<u>FRAIS DE GESTION GENERALE, FETES ET CEREMONIES, FRAIS DE TRANSPORTS, TELEPHONE, TIMBRES, INDEMNITE FONCTION MAIRE ET ADJOINTS, DEPENSES IMPRIMERIE</u>	297 546 F
<u>DENREES ET FOURNITURES</u>	
Carburants, combustibles, fournitures scolaires et de bureau, etc...	188 736 F
<u>TRAVAUX ET SERVICES EXTERIEURS</u>	
Entretien des bâtiments, voirie, éclairage public, matériel, électricité, eau, gaz, forêts	550 996 F
<u>SUBVENTIONS, PARTICIPATIONS</u>	
Aide sociale, subventions aux associations, participation au fonctionnement des syndicats intercommunaux, d'établissements scolaires	1 191 920 F
<u>IMPOTS ET TAXES</u>	56 944 F
TOTAL	4 023 742 F

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT : 878 849 F

LE COMPTE ADMINISTRATIF

INVESTISSEMENT

DE LA COMMUNE

EN 1994

MONTANTS	
1. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT	
2 176 589 F de programmes d'investissement ont été réalisés en 1994. Ils seront financés de la manière suivante :	
. Excédent d'investissement	-
. dotation globale d'équipement	21 327 F
. récupération TVA	76 574 F
. taxe locale d'équipement	38 515 F
. subventions et participations	58 579 F
. produit des Amendes de Police	-
. produits des emprunts	3 090 000 F
. autofinancement sur les fonds propres de la commune	-
TOTAL	3 284 995 F

MONTANTS		
2. LES PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT		
. <u>dépenses pour acquisition de biens mobiliers :</u>		
salle polyvalente, services techniques, pompiers		15 877 F
maison de la culture		8 202 F
cour maison de la culture		29 721 F
nouvelle mairie		-
. <u>travaux bâtiments</u>		1 910 824 F
maison forestière	-	
travaux bâtiments divers	1 986 F	
salle polyvalente	4 034 F	
travaux église catholique	67 201 F	
nouvelle mairie	1 837 603 F	
. <u>travaux de voirie</u>		152 515 F
Strassburgerweg	-	
Aménagement village	3 834 F	
Eclairage public	49 239 F	
Terrain de pétanque	99 442 F	
. <u>travaux divers :</u>		
Puits stade de la forêt	-	
Repeuplement forêt	-	
travaux d'aménagement de la zone artisanale		-
remboursement d'emprunt		59 450 F
TOTAL		2 176 589 F

EXCEDENT D'INVESTISSEMENT : 1 108 406 F

Ce compte administratif a été voté par 9 voix pour et 8 abstentions et le compte de gestion dressé par le Receveur pour l'exercice 1994 n'appelle ni observation, ni réserve.

PRINCIPALES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- Transfert de la classe d'intégration scolaire (CLIS) de Weyersheim à Geudertheim, qui compte 11 élèves dont 9 de Geudertheim.
- Les différentes ventes de bois ont rapporté en 1995 : 351 000 F.
- Réfection des douches des vestiaires du club house du football club : 39 347,75 F.
- Renouvellement des conventions de location de l'étang "Miss" et de l'étang "Sandgrube" aux anciens locataires M. Hubert Breffa et Association de Pêche de Geudertheim.
- Lors de la première réunion du nouveau conseil municipal les représentants de la commune aux organismes intercommunaux et communaux ont été désignés et des Commissions communales ont été créées.
- Le P.A.E. "Programme d'Aménagement d'Ensemble" de la RUE DES CERISES a été approuvé moyennant une participation financière de 45 000 F par unité de logement pour l'année 1996.
- Les travaux d'entretien de voirie ont été réalisés par la Communauté de Communes de la Basse-Zorn (rue de l'Arche, rue de la Montée et rue de la Paix).

Ce rapport succinct vous présente quelques décisions essentielles mais il y en a beaucoup d'autres.....

Il vous est rappelé que le compte-rendu intégral de chaque réunion du conseil municipal peut être consulté au panneau d'affichage de la Mairie.

SUBVENTIONS COMMUNALES ALLOUEES

AUX ASSOCIATIONS EN 1995

Association des parents d'élèves	7 000 F
Football-Club de Geudertheim	14 200 F
Association de pêche et de pisciculture	1 600 F
Amicale des Sapeurs-Pompiers	2 200 F
Association "S"MEHLRAD"	200 F
Association AECG	6 000 F
Société de Loisirs	200 F
Société de Musique	6 200 F
Amicale des Pongistes	7 400 F
Club d'Haltérophilie	200 F
Pétanque Club de Geudertheim	200 F
Gymnastique Club	200 F
TOTAL :	45 600 F

CALENDRIER DES FETES ET MANIFESTATIONS

"ANNEE 1996"

JANVIER :

Vendredi 05	Soirée Théâtrale organisée par le THEATRE
Samedi 06 et Dimanche 07	" " " " " "
Dimanche 07	Accueil des nouveaux arrivants organisé par la COMMUNE
Vendredi 19 et Samedi 20	Grand Tournoi de Football en salle organisé par le FOOTBALL-CLUB
Dimanche 28	Concert d'Hiver organisé par la SOCIETE DE MUSIQUE PAYSANNE ET GROUPE FOLKLORIQUE

FEVRIER :

Samedi 10	Bal des Agriculteurs organisé par le CCJA du Canton de BRUMATH
Samedi 24	Soirée Carnavalesque (dîner dansant) organisée par l'AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS

MARS :

Dimanche 03	Carnaval des enfants organisé par l'AGCLS "S'MEHLRAD"
Dimanche 10	Repas de la PAROISSE CATHOLIQUE
Samedi 16	Soirée cuisine organisée par l'AGCLS "S'MEHLRAD"
Samedi 23	Concours de Pétanque organisé par le CLUB DE PETANQUE
Dimanche 24	Fête du Printemps organisée par l'AECG

MAI :

Mercredi 01	Fête du 1er Mai organisée par l'AMICALE DES SAPEURS-POMPIERS
Mercredi 01	Championnat d'Alsace des 50 Km de Marche sur route (Marche par relais réservée aux Associations de Geudertheim)
Mercredi 08	Dépôt de gerbe
Jeudi 16	Vente paroissiale organisée par la PAROISSE PROTESTANTE
Samedi 18	Dîner dansant organisé par le FOOTBALL CLUB
Lundi 27	Marche Populaire organisée par l'AGCLS "S'MEHLRAD"

JUIN :

Dimanche 02	Grand Concours de Pêche organisé par l'ASSOCIATION DE PECHE ET DE PISCICULTURE (à l'étang)
Dimanche 09	Concours de Pêche Amateurs (A.A.P.P. - à l'étang)
Vendredi 14	Concours Nocturne de pétanque en doublette organisé par le CLUB DE PETANQUE
Dimanche 16	Kermesse Scolaire organisée par L'ECOLE PRIMAIRE ET MATERNELLE
Mercredi 26	Marche Populaire du Mercredi organisée par l'AGCLS "S'MEHLRAD"

JUILLET :

Samedi 13	Fête du 14 Juillet organisée par la SOCIETE DE MUSIQUE PAYSANNE ET GROUPE FOLKLORIQUE
-----------	---

AOÛT :

Dimanche 11	Fête du Village organisée par l'AGCLS "S'MEHLRAD"
-------------	---

SEPTEMBRE :

Samedi 21	Marche Populaire de Nuit organisée par l'AGCLS "S'MEHLRAD"
-----------	--

OCTOBRE :

Dimanche 13	Repas organisé par la PAROISSE CATHOLIQUE
Dimanche 27	GEUDERTHEIM - EXPO 96 organisée par l'AGCLS "S'MEHLRAD"

NOVEMBRE :

Vendredi 22 et Samedi 23	Bourse aux jouets organisée par la PEEP
--------------------------	---

DECEMBRE :

Dimanche 01	Petite Vente de Noël organisée par la PAROISSE PROTESTANTE
Dimanche 22	Fête de Noël des personnes âgées organisée par la COMMUNE

CARNET DE FAMILLE

NAISSANCES

07.01.95	JUNGER Fabien
07.02.95	OBERLE Déborah
20.02.95	LAGEL Adrien
28.02.95	HAMM Mickaël
24.04.95	MORTZ Mégane
03.04.95	VIX Romain
08.05.95	PETER Sarah
12.06.95	WEISSEREINER Valentin
17.06.95	JACOB Aurore
02.07.95	JOVER Cyril
18.07.95	SCHUTZ Michael
24.08.95	DA SILVA David
03.09.95	HAMM Eva
27.09.95	LOSER Elise
27.09.95	QUIRI Loïc
29.09.95	HARQUEL Dylan
08.10.95	BURCKEL Anthony
15.10.95	MEYER Marie
20.11.95	FRIEDRICH Stéphane
20.11.95	ANTONINHO Marina
02.12.95	BENCI Rosanna
04.12.95	HEUSSNER Sophie
16.12.95	RAMSPACHER Louisa

MARIAGES

06.05.95	FURST Olivier - SUHR Sonia
12.05.95	SCHMITT Raymond - WENGER Michelle
08.06.95	SCHNEIDER Pierre - GROSS Estelle
22.07.95	HAUSSER Fabien - HAMM Brigitte
11.08.95	KERVAREC Paul - WENDLING Nathalie
26.08.95	OLIVIER Jean-Yves - GSCHWIND Sophie
31.08.95	GROSS Patrice - BUSSERT Stéphanie
15.09.95	PROBST Claude - MUHL Marlise

DECES

11.01.95	PEREIRA José
18.01.95	WEIN Jacques
10.02.95	HICKEL Caroline Vve MUHL
11.02.95	FESSMANN Georges
14.03.95	BINDER Marie Vve VELTEN
20.03.95	JUNGER Louise Vve WEITZ
02.04.95	GABEL Richard
28.05.95	MUHL Chrétien
15.06.95	FURST Roland
16.07.95	ROSER Eve Vve ALTHERR
13.08.95	HAMM Charles
30.09.95	WOLFF Lina Vve KLEIN
23.09.95	STROESSER Charles
17.10.95	CONRAD Louise Vve REINHARDT
26.10.95	HENNI Salomé Vve ROSER
20.11.95	UMECKER Salomé Vve WETZEL

25 mars 1995

MAIRIE ET MAISON DE LA CULTURE:

DOUBLE INAUGURATION

Le samedi 25 mars 1995 est entré dans les annales de l'histoire de Geudertheim. Ce jour-là a en effet eu lieu une double inauguration: celle de la nouvelle mairie et celle de la maison de la culture.

Mme Vve Gangloff, longtemps doyenne du village et décédée il y a quatre ans dans sa 100e année, est heureuse, là-haut au paradis. Elle qui aimait le contact avec les villageois, jubile sans doute de voir la maison où elle demeurait, devenue mairie. Et la salle de séjour d'où elle observait les allées et venues des habitants de la commune, devenue salle d'accueil.

Les boiseries sur le côté gauche du hall d'entrée sont des vestiges, mis en valeur par l'architecte M. Pichault, qui rappellent l'origine du bâtiment qui date du siècle dernier.

Curieuse destinée

Curieuse destinée que celle de cette grande maison.

Elle a abrité la famille de l'instituteur du village M. Blaes et avait été achetée il y a longtemps par la commune (à l'époque du maire Philippe Schmitt) dans le but de remplacer l'ancienne mairie vraiment trop à l'étroit dans des locaux d'un autre âge.

Le décès de Mme Gangloff, usufruitière des lieux, a permis au maire Erwin Fessmann de mener à bien le projet, avec l'aide de ses adjoints et l'appui de ses conseillers.

Prestigieuse salle des mariages

L'architecte a su tirer le maximum du solide et vaste bâtiment. La cave, en particulier, où jadis se trouvaient de grands fûts remplis de vin des coteaux de Geudertheim, a été transformée en prestigieuse salle des mariages.

Dans la niche servant autrefois de garde-manger a été installée une fière Marianne.



En face de la nouvelle mairie, l'ancien bâtiment Freysz a connu un destin analogue. Là où résonnaient autrefois les coups de marteau du cordonnier se trouvent à présent des salles de lecture, chant et musique.

La cave elle-aussi a été transformée en salle de réunion. C'est l'architecte Rinterknecht qui a signé la transformation.

Cette double inauguration est un fait rarissime dans l'histoire d'une commune.

De 1850 à 1995

Une mairie ne se construit en effet pas tous les siècles. Ni une maison de la culture. A Geudertheim, pas moins de 145 ans séparent les dates de la construction de l'ancienne et de la nouvelle mairie.

L'histoire retiendra que cette double inauguration du 25 mars 1995 a été présidée par le maire Erwin Fessmann, entouré du député Bernard Schreiner, conseiller-général, maire de Brumath, du sénateur Philippe Richert et du sous-préfet de Haguenau, M. Chenard. Qu'elle a été rehaussée par la présence des sapeurs-pompiers, commandés par le lieutenant Auguste Harnisch, par la chorale mixte de l'association éducative et culturelle, présidée et dirigée par André Lamblin, par la musique paysanne et groupe folklorique, présidés par Philippe Schmitt et dirigée par Cathy Henches.

Curieux clin d'oeil de l'histoire: l'ancienne école-mairie avait été construite en 1850 sous le maire Jean-Georges Fessmann.

Traditions et modernité

Quant au présent, c'est pour la maison de la culture, la possibilité de maintenir à l'honneur, dans de meilleures conditions, la très longue tradition à Geudertheim de la musique, du chant choral et du théâtre. Pour la mairie, ce sont des locaux adaptés aux exigences modernes... et la folle envie d'échanger des anneaux dans une si belle salle des mariages!

PLEINS FEUX SUR LES ECOLES

L'Ecole Primaire

Ces quelques lignes brossent un portrait rapide de l'école élémentaire du village.

I Petit historique de ces 25 dernières années

Jusqu'à l'année scolaire 69-70, deux écoles distinctes scolarisaient l'une, les enfants catholiques dans deux classes encadrées par deux instituteurs (obligatoirement) catholiques, l'autre, les enfants protestants dans 4 classes avec des instituteurs (obligatoirement) protestants. En cours de récréation, les enfants étaient surveillés séparément dans deux parties distinctes de la cour.

A la rentrée 70, les écoles sont devenues interconfessionnelles : les élèves répartis dans les classes sans distinction de religion ne se séparaient qu'au moment des cours d'éducation religieuse.

A la rentrée 92, les deux écoles ont été regroupées pour se transformer en une école de 6 classes. Une expérience d'éducation oecuménique menée sur plusieurs années en cours moyens était, à la rentrée 91, élargie à l'ensemble des élèves.

A la rentrée 94, l'école perdait une classe à la suite d'une baisse des effectifs et devenait une école à 5 classes.

A la rentrée 95, l'école se retrouvait à 6 classes grâce au transfert de la classe spécialisée (CLIS) installée depuis une vingtaine d'années à l'école de WEYERSHEIM.

II L'école en chiffres

Au 1er janvier 1996, l'école scolarise 143 élèves dans 6 classes : 36 élèves de CP, 23 élèves de CE1, 22 élèves de CE2, 25 élèves de CM1, 26 élèves de CM2 et 11 élèves de la CLIS.

Ces élèves se répartissent ainsi :

CP :	27	institutrice Mme JOERGER Marie Paule
CP-CE1 :	9 + 13	institutrice Mme LOESCH Patricia
CE1-CE2 :	10 + 17	instituteur Mr GRANDGIRARD Christian
CE2-CM1 :	5 + 25	institutrice Mme WICKER Véronique
CM2 :	26	instituteur Mr JOERGER François Directeur de l'école
CLIS:	11	institutrice Mme ENGLENDER Karin

L'école compte 78 garçons et 65 filles, 79 enfants de confession catholique et 61 de confession protestante.

Depuis la rentrée 95, une nouvelle classe, la CLIS (classe d'intégration scolaire), est installée à l'école de Geudertheim. Elle compte 11 élèves, dont 9 habitent le village, un habite WEYERSHEIM et un HOERDT.

Quatre personnes supplémentaire interviennent auprès des enfants au moment des heures de religion : Monsieur le Pasteur SALM, Monsieur le Curé STEINERT, Mme FRICKER Anna et Mr OHLMANN Yves.

Il ne faut pas oublier de citer mesdames FURST et ROSER qui assurent l'entretien de l'école.

III Une école pour l'épanouissement des enfants

Des actions spécifiques mobilisent les classes : les ateliers scolaires (participation importante des parents), l'édition d'un journal scolaire "la Boule de Cristal", des rencontres sportives, la fête de Noël etc.

Une magnifique bibliothèque scolaire (2000 livres, BD, albums, documentaires) est utilisée quotidiennement par les classes.

Le grand bâtiment blanc au centre du village : une ruche studieuse. C'est là que s'édifie un fragment de notre avenir...

Date à retenir :

le 16 juin 1996 : la Kermesse Scolaire



L'ECOLE MATERNELLE



I L'historique

Avant de compter 3 classes, l'école maternelle se résumait à une classe chargée de 52 élèves à la rentrée 1957, date d'arrivée de Mme Aimée TISSIER. Les conditions d'enseignement n'étant pas idéales, les interventions multiples des parents amenèrent la Commune à construire une deuxième classe en 1970. Cette réalisation a été assumée par la Commune seule sans subvention ni de l'état, ni du département. Cette deuxième classe a été prise en charge par Mme Michèle GROSS. L'augmentation progressive des effectifs et le désir exprimé par les parents de scolariser tous les enfants de 3 ans ont abouti en 1987 à la construction d'une troisième classe et d'une salle de jeu. Pour débloquer un troisième poste d'enseignant, il a fallu l'appui de l'Inspectrice Départementale des écoles maternelles d'alors, Mme GOUTARD.

Ces trois classes ont été successivement dirigées par Mesdames :

Aimée TISSIER, directrice depuis 1957

Michèle GROSS de 1974 à 1981

Françoise CARRERE de 1981 à 1993

Gabrielle WEBER de 1987 à 1994

Karine SCHIESTEL depuis 1994

Michèle WEEBER depuis 1995

Un rôle important a été joué par les différents agents spécialisés des écoles maternelles qui ont apporté dévouement et soutien aux enfants durant toute leur scolarité à l'école maternelle.

Il s'agit de Mesdames :

Marie Thérèse JUNGER

Yvonne MUHL

Françoise KLEINKLAUS

II La structure

L'école maternelle est l'antichambre de l'école élémentaire de Geudertheim.

Elle est actuellement constituée de 3 classes : les Petits, les Moyens et les Grands.

La section des Petits est dirigée par Mme Michèle WEEBER, professeur d'école (remplaçante de Mme Cathy SCHAEFFER, professeur d'école nommée à la rentrée 1995) assistée par Mme Yvonne MUHL (A.T.S.E.M.).

La section des Moyens est dirigée par Mme Karine SCHIESTEL, institutrice, assistée par Mme Patricia PAULEN (C.E.S.).

La section des Grands est dirigée par Mme Aimée TISSIER, professeur d'école, directrice, assistée par Mme Françoise KLEINKLAUS (A.T.S.E.M.).

A la rentrée 1995, l'école maternelle a accueilli 85 enfants :

29 enfants en section de Petits

24 enfants en section de Moyens

32 enfants en section de Grands

III Sa finalité

Au bout des 3 années d'apprentissages premiers, les enfants sauront assumer les apprentissages fondamentaux de l'école élémentaire.

Dessiner, écrire, dénombrer, mesurer, décrire l'espace, se repérer dans l'espace et dans le temps constituent des instruments puissants de la connaissance.

Permettre à l'enfant de les construire dès l'école maternelle est un gage de réussite ultérieure dans sa scolarité.

COMMISSION SCOLAIRE

Depuis quelque temps déjà des réflexions sont menées pour tenter d'apporter des améliorations et d'aboutir à une configuration optimale des bâtiments scolaires et de la cour d'école.

Des aspects multiples doivent être pris en considération : application des normes d'hygiène et de sécurité, utilisation de l'espace disponible, spécificités des écoles maternelle et élémentaire (cour de récréation spécifique pour l'école maternelle), optimisation de l'usage des bâtiments existants (nouvelle conception du bloc sanitaire), insonorisation (double vitrage) esthétique (remises en peinture). Cette énumération non exhaustive illustre à elle seule la difficulté et la complexité de la tâche. En outre, le projet devra s'intégrer harmonieusement dans l'aménagement d'ensemble du centre de notre village (mairie, maison de la culture, salle polyvalente, monument aux morts, école, rue).

La Commission scolaire a du pain sur la planche! Elle est composée du maire, Président, et des Conseillers André Lamblin, Bernard Loser, Alain Rives et Michel Urban. Toutefois, pour mener à bonne fin ce vaste projet la Commission travaillera avec le concours des Adjointes concernés en vertu des attributions qui leur ont été conférées, Hubert Breffa (bâtiments) et Pierre Gross (voirie), ainsi qu'avec des représentants des Conseils d'écoles (enseignants et parents d'élèves) et, pourquoi pas, avec celle des enfants eux-mêmes pour certaines questions.

Le renouvellement du Conseil municipal en 1995 a quelque peu éclipsé les travaux entamés antérieurement par une Commission ad hoc réunissant déjà des représentants du Conseil municipal, des enseignants et des parents d'élèves. Quoi qu'il en soit, le chariot est remis sur les rails : une première réunion a déjà permis aux membres de la Commission et aux représentants des parents de se rendre compte de l'état des lieux (état évidemment bien connu du directeur et de la directrice des écoles élémentaire et maternelle).

Il va de soi que le groupe de réflexion n'a pas de pouvoir de décision et que comme pour tout projet engageant les finances de la commune il appartiendra au Conseil municipal de se prononcer en dernier ressort.

Un point est acquis dès à présent : le projet n'est pas réalisable à court terme ni en un court laps de temps. Il faudra procéder autant que possible tranche par tranche en fonction d'un programme (planning) bien conçu dont la durée reste à déterminer mais qui dépendra essentiellement des possibilités financières de la commune.

VIE ASSOCIATIVE

LE 160e ANNIVERSAIRE DE LA SOCIETE DE MUSIQUE

PAYSANNE ET GROUPE FOLKLORIQUE DE GEUDERTHEIM

La société de musique paysanne et groupe folklorique de Geudertheim invite à son grand concert du 160e anniversaire le dimanche 28 janvier à 14h30.

Une des plus anciennes sociétés de musique d'Alsace est à l'honneur. Elle a été créée officiellement en 1836, mais existait déjà auparavant. Le premier président fut Jacques Roser, soldat de Napoléon 1er. Les Roser ont tenu la présidence de 1836 à 1947 et les Henches sont directeurs depuis 1822.

Le groupe folklorique a été créé au début de ce siècle. Deux danses ont fait sa renommée: la danse des moissonneurs et la polka de Geudertheim (Geiderther Polka).

La société vient de tourner une page de sa riche histoire. Claude Muhl a pris la succession de Philippe Schmitt, maire honoraire, président de 1957 à 1995 et membre depuis 60 ans.

Au programme du concert du 28 janvier figurent les prestations de la musique paysanne sous la direction de Georges Brumter, de la chorale mixte de Geudertheim et d'Ilklich-Graffenstaden, de l'école de musique, du groupe folklorique et de sa section de jeunes. Le bal sera animé par la musique paysanne et le jeune ensemble des «Geiderther Zorn Wagges».



Président de 1957 à 1995 et membre depuis 60 ans, Philippe Schmitt (au fond) avec à ses côtés Chrétien Muhl a passé le flambeau à Claude Muhl.

LA COMMISSION D'AMENAGEMENT DU VILLAGE

SE PRESENTE

PRESIDENT DELEGUE :
MEMBRES : Mesdames :
Messieurs :

Pierre GROSS
Marion PERRIN, Béatrice TREIL
Hubert BREFFA, Rolph DZIUBA, Christian
FESSMANN, Alfred JUNG, Jacques
MARBACH, Fabien NOE, Frédéric PERRAUD,
Stéphane SCHWARZ, Roland SELIG,
René ROSER,

La Commission d'aménagement a un rôle multiple et central dans la gestion et le développement de la commune.
Elle propose des aménagements qui sont ensuite débattus au conseil municipal.
Elle est ouverte aux suggestions et elle souhaite oeuvrer sur le terrain par des visites régulières dans les différentes parties du village en restant à l'écoute de tous les habitants.

Aménagement et fleurissement du village :

Une partie des travaux de la commission consiste à recenser et à planifier les travaux d'aménagement de la commune, elle propose les priorités dans les travaux de voirie mais ceux-ci relèvent de la compétence de la Communauté des Communes.

Le fleurissement du village ainsi que le concours de fleurissement sont de la compétence de la commission. Les aménagements prévus dans les prochaines années ont pour but principal d'améliorer le cadre de vie de tous et de donner à la commune les moyens de se développer harmonieusement.

L'aménagement d'espace vert sera poursuivit dans différents endroits:

- Au lotissement des vergers; l'aménagement de l'espace vert Rue des Noyers sera réalisé.
- Le bâtiment laiterie-pompiers sera fleuri, différents travaux de rénovation seront étudiés par la commission des bâtiments.
- Au coteau du Soleil, un aménagement floral de la rue de la Zorn ainsi que du croisement rue de la Zorn/ rue du Coteau. Cet aménagement devrait permettre de régler les problèmes de sécurité liés aux vitesses excessives à cet endroit.
- En ce qui concerne le fleurissement du village, nous pouvons décrocher une fleur au concours des villages fleuris, mais nous n'avons que de petits moyens. La commune fait et fera un effort pour l'aménagement du village nous comptons aussi sur l'aidé de tous pour y parvenir.

Le plus gros chantier prévu à Geudertheim dans les prochaines années sera l'aménagement de la zone place de la Mairie, Avenue du Général de Gaulle et cour de l'Ecole. C'est un programme lourd qui nécessite du temps mais, il donnera au centre du village une homogénéité dans son aménagement.

Les travaux de voirie demandés pour l'année 1996 sont:

- Rue du Château d'Eau, les trottoirs inclus.
- L'enrobé de la Rue des Potagers et la Rue du Moulin.

Des aménagements améliorant le cadre de vie et la sécurité sont en cours :

- Installation de bancs, nouveaux panneaux de rue, nouveau plan du village...
- Amélioration de la signalisation, installation de miroirs.....
- D'autres aménagements pourraient être réalisés dans les prochaines années, parcours de santé, piste cyclables pour se rendre au terrain de foot et au terrain de pétanque.



Commission d'aménagement sur le terrain

AMENAGEMENT - ENVIRONNEMENT ET TRANQUILLITE PUBLIQUE

* *

*

Dans le cadre de l'aménagement du village, des améliorations ont été apportées et vont être apportées tant dans le domaine de la voirie, que l'éclairage public et l'environnement. Hormis ces dispositions souvent coûteuses et réalisables à long terme, il est rappelé à tous les administrés certaines règles, notamment en matière de :

1 - STATIONNEMENT ET ARRET

Quelques règles concernant le stationnement et l'arrêt :

- En agglomération, tout animal ou véhicule à l'arrêt ou en stationnement doit être placé dans le sens de circulation et du côté droit, pour une chaussée à double sens (**R 36 du Code de la Route - 1^o Classe - 75 Francs**). Un stationnement sur la voie publique, au delà de 7 jours, est considéré comme « abusif » (**R 37 du Code de la Route - 230 Francs**).
- Est reconnu comme « gênant », tout véhicule qui restreint la circulation publique tels que stationnements et arrêts :
 - * sur trottoirs (circulation pour piétons),
 - * pistes cyclables (circulation des cyclistes),
 - * sur chaussée dans une rue étroite : gêne des autres usagers.

(Liste non exhaustive (**R 37-1 du Code de la Route - 2^o Classe**))

- Est reconnu comme « dangereux », tout stationnement ou arrêt de véhicule pouvant être à l'origine d'accidents ou d'incidents tels que stationnements ou arrêt réduisant la visibilité à proximité des
 - intersections,
 - virages,
 - sommets de côtes etc...
- (**R 37-2 du Code de la Route - 4^o Classe - 900 Francs**)

2 - ABANDON D'EPAVES DE VEHICULE

Il est interdit d'abandonner des épaves de véhicule dans un lieu public ou privé, sauf aux emplacements prévus à cet effet par les autorités administratives (**635-8 du Code Pénal - 5^o Classe - jusqu'à 10 000 Francs d'amende**).

Si le propriétaire du véhicule ne peut être retrouvé, c'est le propriétaire des lieux qui est responsable.

3 - DEPOTS D'ORDURES OU DECHETS

Il est interdit de jeter ou d'abandonner des ordures, déchets, matériaux ou autres objets en un lieu public ou privé dont la personne n'est ni propriétaire, ni usufruitier, à l'exception des lieux désignés par l'autorité administrative (632-1 - 2° Classe jusqu'à 1000 Francs d'amende).

Si l'objet de quelque nature qu'il soit a été transporté à l'aide d'un véhicule, la confiscation de ce dernier peut être prononcée. (R 635-8 - 5° Classe - jusqu'à 10 000 Francs d'amende).

4 - CONSERVATION DES CHEMINS DEPARTEMENTAUX ET LEURS DEPENDANCES

Il est fait défense de nuire aux chemins départementaux et à leurs dépendances, de compromettre la sécurité ou la commodité de la circulation. Il est notamment interdit d'une manière absolue :

- * de déposer des objets ou produits divers susceptibles de porter atteinte à la sécurité de la circulation ;
- * d'y jeter des pierres ou autres matières ;
- * d'y laisser tomber ou d'y verser des produits quelconques venant de chargements mal arrimés ou excessifs, ou contenus dans des bennes insuffisamment étanches ;
- * d'y apporter ou d'y entraîner avec des véhicules, des terres ou des boues.

(Art. 116-2 du Code de Voie Publique - 5° Classe - jusqu'à 10 000 Francs).

5 - DEGRADATIONS DES BIENS APPARTENANT A AUTRUI.

Il est interdit de détruire, de dégrader ou de détériorer un bien appartenant à autrui :

- Dégâts légers (635-1 du Code Pénal) : jusqu'à 10000 Francs d'amende.
- Dégâts conséquents (Art. 322-1 du Code Pénal) : jusqu'à 200000 Francs d'amende.

Le fait de tracer des inscriptions, des signes ou des dessins sans autorisation, sur les façades, les véhicules, les voies publiques, est puni de 25000 Francs d'amende lorsqu'il n'en résulte qu'un dommage léger.

6 - DIVAGATION D'ANIMAUX

Il est interdit de laisser divaguer un animal quelconque sur la voie publique.

A la suite de nombreuses morsures enregistrées (environ 17000 par an) et autres accidents, ainsi que la propagation sans cesse de chiens du type « PIT-BULLS », il a été rappelé par une Circulaire du Ministre de l'Intérieur du 24/08/95 que tout gardien d'animal doit éviter la divagation de ce dernier sur la voie publique. Sans parler des peines encourues (jusqu'à 1000 Francs d'amende), il est important de se conformer au règlement et de tenir les chiens en laisse sur la voie publique.

7- BRUITS DE VOISINAGE

Il est interdit de faire du bruit par quelques moyens que ce soient, pouvant être une gêne pour le voisinage.

Sans préjudice de l'arrêté municipal pris en la matière, interdisant le bruit excessif les **dimanches et jours fériés**, un décret du 18/04/95 punit jusqu'à 2000 Francs d'amende toute personne qui, dans un lieu public ou privé, aura été à l'origine d'un bruit particulier de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme par sa durée, sa répétition ou son intensité.

8- BALAYAGE ET DEBLAIEMENT DE LA NEIGE

Comme il l'a déjà été rappelé à plusieurs reprises, la propreté est l'affaire de tous. Pour maintenir cette dernière dans notre commune qui ne perçoit aucune taxe de balayage, tout riverain (propriétaire ou locataire) est tenu de nettoyer trottoir et caniveau devant son terrain. Les mêmes devoirs leur incombent en cas de chute de neige.

Il est donc recommandé à tous de s'adapter aux mesures imposées, non dans un esprit de contraintes, mais dans le sens du civisme et du respect d'autrui.

Le non respect de ces mesures, souvent à l'origine de mécontentements et de querelles de voisinage, amènerait à faire usage des moyens de réprimandes stipulés par les législations en vigueur.



CONCOURS DE FLEURISSEMENT

La traditionnelle soirée de remise de prix du concours interne de fleurissement, organisée par la Commission d'Aménagement du village s'est déroulée le vendredi 15 décembre 1995 au sous-sol de la Mairie.

Monsieur RETTIG de l'antenne départementale de Strasbourg-Campagne, membre du jury régional de fleurissement avait été invité pour parler de sa passion : les fleurs.

Avec notre jeune horticulteur local, Stéphane SCHWARZ ils firent le commentaire du montage de diapos réalisé à l'occasion de cette soirée de remise des prix.

Le jury composé de M. SELIG Roland, SCHWARZ Stéphane et GROSS Pierre attribua les prix suivants pour l'année 1995 :

1er Prix d'Aménagement-fleurissement : Mr Jean-Georges SILBEREISSEN

1er Prix d'aménagement-fleurissement : Restaurant "La Charrue"
(Restaurant et commerce)

Prix d'Excellence fleurissement : Mr et Mme KOCH METZ
Madame Christiane OSER

Prix d'Excellence fleurissement-Aménagement : Mr Jean-Claude MUHL

Prix d'honneur fleurissement-Aménagement : Mr Rémy MISCHLER

Prix d'honneur fleurissement : Madame SELIG Viviane, Monsieur HARNISCH Joseph, Madame FAULIMMEL Jeanne

Prix d'Encouragement : Madame HAMM Jeanne, Monsieur MUHL Robert, Monsieur ROSER René, Monsieur CHASSARD Christian, Monsieur LORENTZ Christian, Monsieur KREYENBIHLER Georges, Madame HEFNER Isabelle, Monsieur FESSMANN Albert, Monsieur LUTZ Philippe, Monsieur PERRY Jean-Pierre, Madame JEHL Jeanne, Monsieur PERRAULT Frédéric.



LA MENUISERIE A GEUDERTHEIM

Après avoir découvert dans nos derniers bulletins municipaux les entreprises d'alimentation, de constructions métalliques, du bâtiment..... nous allons vous parler des entreprises de menuiserie implantées à Geudertheim.

LA MENUISERIE SARLAT

L'aventure débuta en 1959 lorsque Pierre SARLAT, maître menuisier et ancien compagnon du Tour de France, s'établit à son compte dans notre village comme artisan menuisier, aidé de son épouse Marthe, née Adé.

Petit à petit l'entreprise fit son chemin parmi les petites et moyennes entreprises de la région et ce à force de persévérance et de travail bien fait.

Après quarante années de travail il fallait penser à l'avenir et ce fut son fils aîné, Thierry, maître menuisier et aussi compagnon du Tour de France qui prit la succession de l'entreprise en 1993 avec l'aide de son épouse Martine qui s'occupe de la comptabilité de l'entreprise.

L'entreprise compte aujourd'hui neuf salariés de Geudertheim et des environs.

Ses activités principales sont les agencements de hall industriel, la rénovation d'immeuble et la menuiserie intérieure.

Tous deux ont cultivé et gardé l'amour du travail bien réalisé qui a toujours fait et fait encore la réputation de l'entreprise.

Nous souhaitons une longue retraite à Pierre Sarlat et une bonne continuation à son fils Thierry.

*Entreprise SARLAT T. 3 rue Montée 67170 GEUDERTHEIM
Telephone : 88.51.11.76. Telecopie : 88.68.31.72.*

L'ENTREPRISE QUIRI

Mr. Quiri Francis crée à l'âge de vingt quatre ans sa propre entreprise de menuiserie le 1^{er} Avril 1989, en association avec d'autres artisans. Il est installé à Hoerdt dans un atelier de menuiserie en location et ce jusqu'au 30 Avril 1993.

En fin 1989, Mr. Quiri s'approprie une maison individuelle avec dépendances, au 108, rue du Général de Gaulle qu'il aménage en atelier de menuiserie.

L'entreprise s'installe à Geudertheim le 2 Janvier 1990.

Depuis Mai 1993, Mr. Quiri exerce son activité en indépendant à Geudertheim. En Mai 1995 il crée un poste supplémentaire dans son entreprise.

La menuiserie est dotée d'un parc de machines assez large permettant de couvrir un champ d'activités diverses:

- fabrication de menuiseries intérieures et extérieures traditionnelles (fenêtres, volets, portes, portails, escaliers...)
- aménagements intérieurs (cuisine équipée, salle de bain, combles, parquets ...)
- fenêtres P.V.C. (neuves ou à rénover.)

Les principaux clients de l'entreprise sont des particuliers mais aussi des architectes et promoteurs.

Nous souhaitons à Mr. Quiri un bon développement à son entreprise et tous nos voeux de réussite.

Entreprise QUIRI D. 108, rue du Gal de Gaulle 67170 GEUDERTHEIM

Telephone : 88.68.32.32. Telecopie : 88.59.38.33.



LA FETE DE NOEL DES PERSONNES AGEES

17 décembre 1995 ! Pourquoi l'illumination de la grande salle du rez-de-chaussée de la salle polyvalente? Pourquoi les murs ornés de branches de sapins? Les tables élégamment décorées?

C'est tout simplement, le traditionnel repas de Noël des Aînés organisé par le Centre Communal d'Action Sociale.

Dès 11h 30, l'apéritif permettait aux 103 convives de se retrouver, de se raconter quelques souvenirs et surtout de s'installer à leur place.

Vers 12h 30, Monsieur le Maire accueillait tous les invités en leur souhaitant en alsacien, une après-midi de convivialité. Il rappelait également, par un moment de silence, le souvenir des disparus. Puis il remerciait, de leur présence les personnes qui l'entouraient : M. le Maire honoraire, M. le Secrétaire Général, M. le Pasteur, M. le Curé (qui n'a pu venir qu'au milieu de l'après-midi), les membres du C.C.A.S. (excusant M. François HEITZ). La fête était lancée.

Au menu, la soupe traditionnelle.

- les bouchées à la Reine aux fruits-de-mer.
- les cuisses de lapins aux pâtes.

Au moment du dessert, la chorale mixte de l'Association Educative et Culturelle de Geudertheim interpréta quelques chants de son répertoire, terminant par le traditionnel "Stille Nacht, Heilige Nacht" chanté par toute la salle.

Et oh ! surprise ! la venue du Père Noël fut appréciée de tous, venue accompagnée par le non moins traditionnel "Petit Papa Noël". La musique de Geudertheim prit le relais au moment du café et du pousse-café alternant agréablement des morceaux de son répertoire et des chants de Noël repris par toute la salle.

Et c'est ainsi que, après la tombée de la nuit, sur "ce n'est qu'un au-revoir" de la musique, chacun rejoignit ses foyers, cette petite fleur de Noël au coeur.



ADRESSES UTILES

Docteur ETIENNE - Médecin Généraliste

6, rue de Kurtzenhouse

Tél : 88 51 80 31

Consultations :

du lundi au samedi

de 8h à 11h et de 15h30 à 18h30

Sauf le jeudi après-midi

de 20h à 21h le lundi et mercredi

Docteur TISSIER - Médecin Généraliste

94, rue du Gal de Gaulle

Tél : 88 51 13 55

Consultations :

Tous les jours

de 7h30 à 10h et de 17h à 19h30

sauf jeudi et samedi après-midi

Docteur FONTAINE COLAS - Chirurgien Dentiste

3, rue Sainte Maison

Tél : 88 68 30 61

Consultations :

Lundi de 9h à 12h et de 14h à 17h30

Mardi de 14h à 19h

Mercredi de 10h à 12h et de 14h à 19h

Jeudi de 9h à 12h et de 14h à 19h

Samedi de 9h à 12h

Centre Médico Social

4, rue Charles Diemer à Brumath

Tél : 88 51 10 81

Permanence de l'Assistante Sociale :

le vendredi matin à partir de 9h

Echos de la Fête de Noël à l'Élysée

Suite à l'article paru dans les DNA du 21 décembre 95, une classe de CM, de l'École du Conseil des XV de Strasbourg a été invitée à l'Arbre de Noël de l'Élysée, avec 4 autres classes de France.

Leur instituteur, Monsieur Jean Pierre Zerr, demeurant à Gendertheim, 8, chemin de la Troen, depuis 1983, ainsi que son épouse ont eu l'honneur d'accompagner ces enfants pour un véritable conte de Noël. Un souvenir inoubliable que nous raconte Monsieur ZERR.

« Ce fut un émerveillement pour ces enfants de 9 ans à commencer par le voyage en avion, car pour la plupart d'entre eux c'était le baptême de l'air. À leur arrivée à Orly, accueil par 2 gardes républicains et découverte de Paris pendant le trajet en car vers l'Élysée.

Déjeuner au restaurant de l'Élysée : oeuf mimosa, crudités, cordon bleu frites, crème au chocolat blanc, bûche glacée.

Entrée par la cour d'honneur et accueil par la fanfare des gardes républicains -

Découverte de la salle des fêtes magnifiquement décorée où les enfants ont chanté un chant de Noël sur scène. Suivait le spectacle, au cours duquel ils ont pu applaudir Chantal Goya et d'autres artistes de talent.

Pendant le goûter, où les tables étaient dressées de rouge et d'or, Monsieur le Président et son épouse sont venus les féliciter. Quatre enfants en costume alsacien ont remis les cadeaux au couple présidentiel : une nappe alsacienne pour Madame et un livre sur Strasbourg pour le Président.

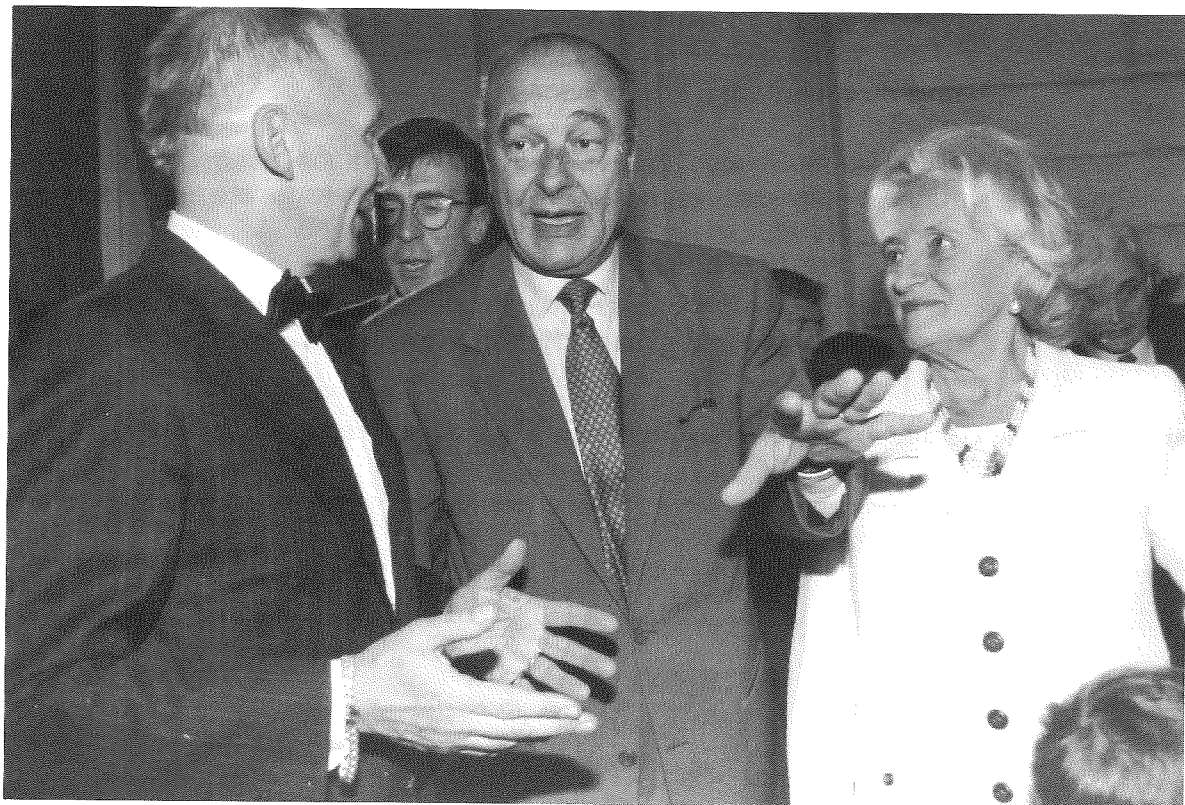
Un peu plus tard, ils ont pu chanter "Joyce Quitt" en français et en allemand à Madame Chirac, revenue à notre table, et "Mon beau sapin" avec Chantal Goya.

Comme toute fête de Noël s'accompagne d'une distribution de cadeaux, chaque enfant s'est vu remettre, par un garde républicain, en grande tenue, une grande boîte de jeux.

Le retour en car vers l'aéroport de Roissy ne fut pas triste : 2 motards nous précédaient, fendant et écartant le flot des voitures, brûlant tous les feux rouges au grand étonnement et à la plus grande joie des enfants qui se prenaient tout à coup pour des personnes importantes.

À l'aéroport de Roissy, distribution de sandwiches et de boissons.

À leur arrivée à Entzheim, puis à l'École où les Parents les attendaient, leurs visages un peu fatigués exprimaient la joie de tout ce qu'ils ont vécu pendant cette journée à combien mémorable. »



TRANSFORM'



LE CONSEIL GENERAL DU BAS-RHIN nous demande de vous rappeler l'existence de la filière TRANSFORM'

Aussi, lorsque vous échangez vos pneus :

Laissez les vieux à votre garagiste qui adhère à la Filière TRANSFORM' !

Grâce aux 10 F supplémentaires que vous payez par pneus nouveaux, votre garagiste s'engage à valoriser vos pneumatiques usagés : au niveau de leur **collecte**, de leur **stockage** (transportés sur la plate-forme aménagée spécialement à Illkirch-Graffenstaden, ils seront triés, conditionnés et broyés afin d'être acheminés pour un **traitement spécifique** à la Cimenterie d'Altkirch) sans oublier qu'une petite partie peut être rechapée ou servir pour la réalisation d'infrastructures routières et sportives.

Le partenaire n° 1 de TRANSFORM', c'est donc vous !

A vous de choisir votre environnement :

- Soit des nuisances graves (brûlages sauvages avec son cortège de fumées noires et toxiques, dégradations du paysage, etc...)
- soit la filière TRANSFORM' !

A Geudertheim, le Garage PAULEN et le Garage ZUMSTEIN adhèrent à cette filière.

FORMATION DU PERSONNEL DE NOTRE COMMUNE

Dans le cadre de la formation du personnel, un agent d'entretien titulaire a été autorisé par le Conseil Municipal à passer le permis de conduire POIDS LOURDS à la charge de la Commune.

(Il faut rappeler que cette catégorie de permis est exigée pour l'utilisation d'un tracteur communal avec une remorque).

Un agent administratif a passé l'examen d'agent de traitement avec succès.

L'ECOLE PRIMAIRE S'EST AGRANDIE

Les locaux de l'ancienne Mairie sont maintenant occupés par l'école primaire.

Ils ont été, après avoir reçu une couche de fraîcheur (peinture + vitrification des parquets), aménagés en salle des maîtres d'école et en bureau du directeur de l'école.

La salle des maîtres servira également à recevoir, un public "extérieur" : parents d'élèves, médecin et infirmière scolaires, psychologue scolaire, représentants ...

BANQUE ALIMENTAIRE

Le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) a, comme tous les ans, organisé la banque alimentaire (collecte de denrées alimentaires non périssables) le samedi 25 novembre 1995.

Cette année, le même jour, 1 250 Francs ont été collectés pour l'association PRESENCE. Ces fonds étaient destinés au profit des victimes et des innocents de la BOSNIE.

Il est porté à la connaissance des administrés de la commune de Geudertheim que la ramonage des cheminées débutera du 15/01/1996 au 23/01/1996 inclus et sera effectué par l'entreprise KAUFFENSTEIN à OTTERSWILLER Tél.88.91.66.72

SAPEURS-POMPIERS

Le samedi 2 décembre 1995, lors de la Fête de la Sainte Barbe, Monsieur le Maire a nommé Monsieur Charles FRIEDRICH Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de Geudertheim sur décision conjointe de Monsieur le Maire et Monsieur le Préfet.

EN CAS D'URGENCE (accident - incendie) : composez le 18
--



REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Les réunions du Conseil Municipal en 1996 auront lieu les :

- 04 janvier
- 08 février
- 21 mars
- 02 mai
- 06 juin
- 04 juillet
- 05 septembre
- 03 octobre
- 07 novembre
- 05 décembre



LA RETRAITE COMPLEMENTAIRE DES SALARIES

**Bientôt
la Retraite !**

**Ai-je droit à une
retraite complémentaire ?**

*Ich habe als
Lohnempfänger in
verschiedene Betriebe
gearbeitet, also
habe ich wahrscheinlich
ein Anrecht auf
Zusatzrente.*

Si au cours de votre carrière vous avez exercé une activité salariée dans le secteur privé (industrie, commerce, services, mines, agriculture), vous avez sûrement droit à une retraite complémentaire ; et sous certaines conditions au titre des activités salariées d'un conjoint décédé.



**Où
constituer
mon dossier ?**

Venez nous rendre visite
à Strasbourg, 3 avenue de la Paix,

ou dans l'un de nos points d'accueil proche de
votre domicile.

*Für die Zusatzrente
kann ich mich an
den CICAS
wenden.*

Munissez-vous simplement de :

- votre carte d'assuré social
- une fiche familiale d'état civil ou votre livret de famille
- un relevé d'identité bancaire ou postal ou de caisse d'épargne.

Les autres documents nécessaires à la constitution de
votre dossier vous seront alors précisés.

Quand constituer mon dossier ?

3 mois avant votre départ en retraite, prenez
contact avec le CICAS pour déposer votre
demande de retraite complémentaire et reconstituer
votre carrière.

*3 Monate vor der
gewünschte Rente,
stelle ich den Antrag.*

Retraite personnelle

- à 65 ans
- dès 60 ans
- avec abattement
- sans abattement, si vous réunissez certaines conditions (150 trim., inapte, etc...)



Retraite de réversion

(au titre des activités salariées du conjoint décédé)

Si vous êtes veuve

- dès 50 ans
- sans condition d'âge si vous avez des enfants à charge au moment du décès de votre mari ou si vous êtes invalide.

Si vous êtes veuf

- sans condition d'âge si vous avez des enfants à charge au moment du décès de votre femme ou si vous êtes invalide ou inapte au travail.

*Das normale Alter
für die Zusatzrente
ist 65 Jahre :
aber man kann sie
auch früher
bekommen.*

Mais dès l'âge de 55 ans vous pouvez préparer votre
carrière et rechercher les justificatifs correspondants afin
de demander la PRE-INSTRUCTION
de votre dossier.

Pour obtenir le paiement
de la retraite il faudra
obligatoirement faire la
demande 3 mois avant la
date à laquelle vous
souhaitez en bénéficier.



CICAS
BAS-RHIN



vous accueille

à **STRASBOURG** du lundi au vendredi
3, avenue de la Paix 8 h à 11 h et 13 h 30 à 16 h
67921 STRASBOURG CEDEX 9
☎ **88 36 23 40**
FAX: 88 25 07 61
et dans les permanences tenues dans les principales
communes du Bas-Rhin.

Wir empfangen Sie auch auf deutsch und elsässisch.

PLANNING ASSOCIATIONS GEUDERTHEIM 1996

SALLE POLYVALENTE				MAISON DE LA CULTURE	
JOURS	ASSOCIATIONS	HORAIRE	SALLE		
LUNDI	POMPIERS GYMNASTIQUE (3° age) GYM-TONIC	18H30 / 20H00 17H30 / 19H00 19H30 / 20H15 20H30 / 21H15	1 2 2	BIBLIOTHEQUE: ECOLE DE MUSIQUE: (1 semaine sur 2)	16H15 / 17H15 17H30 / 19H30
MARDI	HALTEROPHILIE FOOTBALL PING-PONG DANSE FOLKLORIQUE	19H00 / 22H30 18H00 / 19H00 19H30 / 22H30 19H30 / 22H00	3 1 1 1	ECOLE DE MUSIQUE :	16H30 / 19H00
MERCREDI	FOOTBALL GYM-TONIC PING-PONG	15H00 / 17H00 18H45 / 20H15 idem lundi 20H00 / 23H00	1 2 1	BIBLIOTHEQUE : ECOLE DE MUSIQUE : MUSIQUE PAYSANNE :	9H00 / 11H00 LA JOURNEE 20H00 / 22H30
JEUDI	HALTEROPHILIE	19H00 / 22H30	3	CHORALE A.E.C.G. : ECOLE DE MUSIQUE :	20H00 / 22H00 16H30 / 18H30
VENDREDI	HALTEROPHILIE PING-PONG	19H00 / 22H30 20H00 / 24H00	3 1	ECOLE DE MUSIQUE : BIBLIOTHEQUE :	16H30 / 18H00 17H30 / 18H30
SAMEDI	ECHECS	14H00 / 19H00'	4	ECOLE DE MUSIQUE : BIBLIOTHEQUE :	11H00 / 18H00 14H00 / 15H00
SOCIETE DE LOISIRS: P.E.E.P.: 1° et 3° mardi du mois de 14H00 à 17H30 3° lundi du mois de 20H30 à 22H00 ATELIER A.E.C.G.: 1 fois par mois, le lundi de 14H00 à 16H00 et de 20H00 à 22H00 PAROISSE CATHOLIQUE : de 10H00 à 12H00 certains mercredi (salle 4)				THEATRE : 20H00 / 23H00 OCTOBRE A JANVIER	